# Évaluations environnementales stratégiques au Québec : exemple du cas de la mise en valeur des hydrocarbures dans le Golfe Saint-Laurent

**Mario Heppell**,

Directeur de projets, M. ATDR.

Mai 2012

GENIVAR

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- Qu'est-ce qu'une EES ?
- Outil d'aide à la gestion du territoire
  - Aires sensibles et de contraintes – Caractérisation du territoire
  - Enjeux environnementaux – Identification
- Finalité de la démarche d'EES
- Rôle des intervenants dans les EES

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ?

- **Une évaluation environnementale stratégique (EES) est :**
  - un processus formel et systématique d'évaluation et d'examen des « **effets** » sur l'environnement appliqué aux politiques, aux plans et aux programmes (PPP) gouvernementaux. Celui-ci influence l'élaboration des PPP, leur validation, leur adoption et leurs révisions ultérieures.
  - un processus existant au gouvernement canadien depuis 1990, qui a été recommandé aussi au Québec depuis cette date, mais pour lequel il n'y a toujours aucun statut juridique formel.

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ?

- Internationalement reconnue comme outil de mise en œuvre du développement durable, car l'EES permet de :
  - mieux comprendre le contexte environnemental, social et économique qui caractérise le territoire visée;
  - impliquer et consulter les diverses communautés concernées (durant l'étape du cadrage et en cours de processus);
  - examiner la portée et la nature des effets bien en amont des projets, incluant les effets cumulatifs et synergiques;
  - proposer des mesures générales et particulières de gestion;
  - assurer une gestion responsable et durable du territoire visé (potentiellement transposable à d'autres activités ou sujets éventuels);
  - faciliter la prise de décision éclairée et l'adoption d'une vision intégrée à l'égard de l'activité ou du sujet à l'étude.

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ?

- Une EES peut avoir une portée régionale (état, province, région administrative, région géographique, MRC, bassin versant, ville, etc.) ou être plus globale (un ou plusieurs pays, continent, planète).
- Une EES peut avoir une portée générique (ex : Stratégie énergétique du Québec) ou sectorielle (ex : une seule filière ou sous-filière énergétique comme les hydrocarbures dans le golfe, les gaz de schistes, l'éolien, l'hydroélectricité, les centrales nucléaires, etc.).
- Les sujets pourraient être une Politique nationale de la Santé, une Politique de logement social, un plan de transport régional ou national, un programme d'adaptation à l'érosion marine, un schéma d'aménagement, un plan d'urbanisme, etc.

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ?

- Située beaucoup plus en amont dans l'analyse environnementale d'un sujet, l'EES n'est aucunement une étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) requise pour obtenir une autorisation de procéder à une activité ou de réaliser un projet spécifique, assujetti à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE).
- Une EES ne donne aucune autorisation de quoi que ce soit. Elle permet d'éclairer les paliers gouvernementaux concernés dans les choix de gestion qu'ils ont à faire sur un sujet particulier, tout en s'assurant que l'environnement et les principes de développement durable soient respectés.
- Suite à l'EES, s'il y a lieu, les processus déjà existants d'analyse, en vue de la délivrance d'autorisations ou de permis, s'appliquent sans amendement ou avec ceux requis. La portée devient alors locale.

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ?

- Historiquement au Québec, le processus le plus apparenté à une EES a été les audiences génériques du BAPE :
  - Gestion des matières résiduelles
  - Production porcine au Québec
  - Levés sismiques dans le Saint-Laurent
  - Développement des gaz de schiste, etc.
- Commission Coulombe, mandatée par le gouvernement pour l'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise
- Ces diverses activités, mises sur pied depuis 15-20 ans, ont pour la plupart découlées de pressions du milieu, issues de situations de crise, où le climat était déjà fortement polarisé. Elles ont alors été appliquées sans mécanisme formel et ont mobilisé des ressources importantes.

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ?

- Une fois le processus bien établi, formel, systématique et bien compris de tous, une EES devrait permettre un débat public sur un sujet donné dans un climat plus serein qu'une audience générique.
- *A priori*, le processus formel d'une EES devrait comprendre les étapes suivantes :
  - Cadrage environnemental de l'EES (Scoping)
  - Préparation d'un programme de travail
  - Consultation publique tenue par l'initiateur (ou son consultant)
  - Ajustements au programme de travail
  - Production et dépôt d'une version provisoire complète auprès de l'initiateur et des autres instances gouvernementales concernées (comités interministériels)
  - Production d'une nouvelle version préliminaire et de documents pour consultation
  - Consultation publique tenue par l'initiateur (ou son consultant)
  - Production d'un bilan des consultations
  - Production et dépôt de la version finale du rapport d'EES

GENIVAR

# QU'EST-CE QU'UNE EES ? – Son contenu

- Contexte et objectifs du plan, de la politique ou du programme
  - Approche méthodologique
  - Cadre légal et institutionnel
- Caractéristiques techniques du sujet étudié
  - Description technique
  - Risques technologiques et environnementaux
  - Sources d'effets environnementaux
- Description et analyse de la zone d'étude (milieux physique, biologique et humain)
- Analyse des préoccupations publiques sur le sujet
- Identification des aires sensibles et de contraintes, et des enjeux
- Effets environnementaux et mesures de gestion
- Bilan et recommandations

GENIVAR

# OUTIL D'AIDE À LA GESTION DU TERRITOIRE EN FONCTION DES SENSIBILITÉS, CONTRAINTES ET ENJEUX

GENIVAR

# AIRES SENSIBLES ET DE CONTRAINTES – CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

GENIVAR

# AIRES SENSIBLES ET DE CONTRAINTES – CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

**Définitions :**

- Aire sensible : aire où une composante présente une résistance ou une fragilité **particulière** en raison de considérations biologiques ou socioéconomiques. Il s'agit de composantes valorisées de l'environnement (CVE) et de composantes socialement valorisées (CSV);

- Contrainte physique et technique : limitation quant à la réalisation d'une activité humaine qui peut se traduire soit par une augmentation du niveau de risque ou encore par une adaptation de sa conception. Il peut y avoir des contraintes absolues (ex : aire de grenades sous-marines non explosées).

GENIVAR

# AIRES SENSIBLES

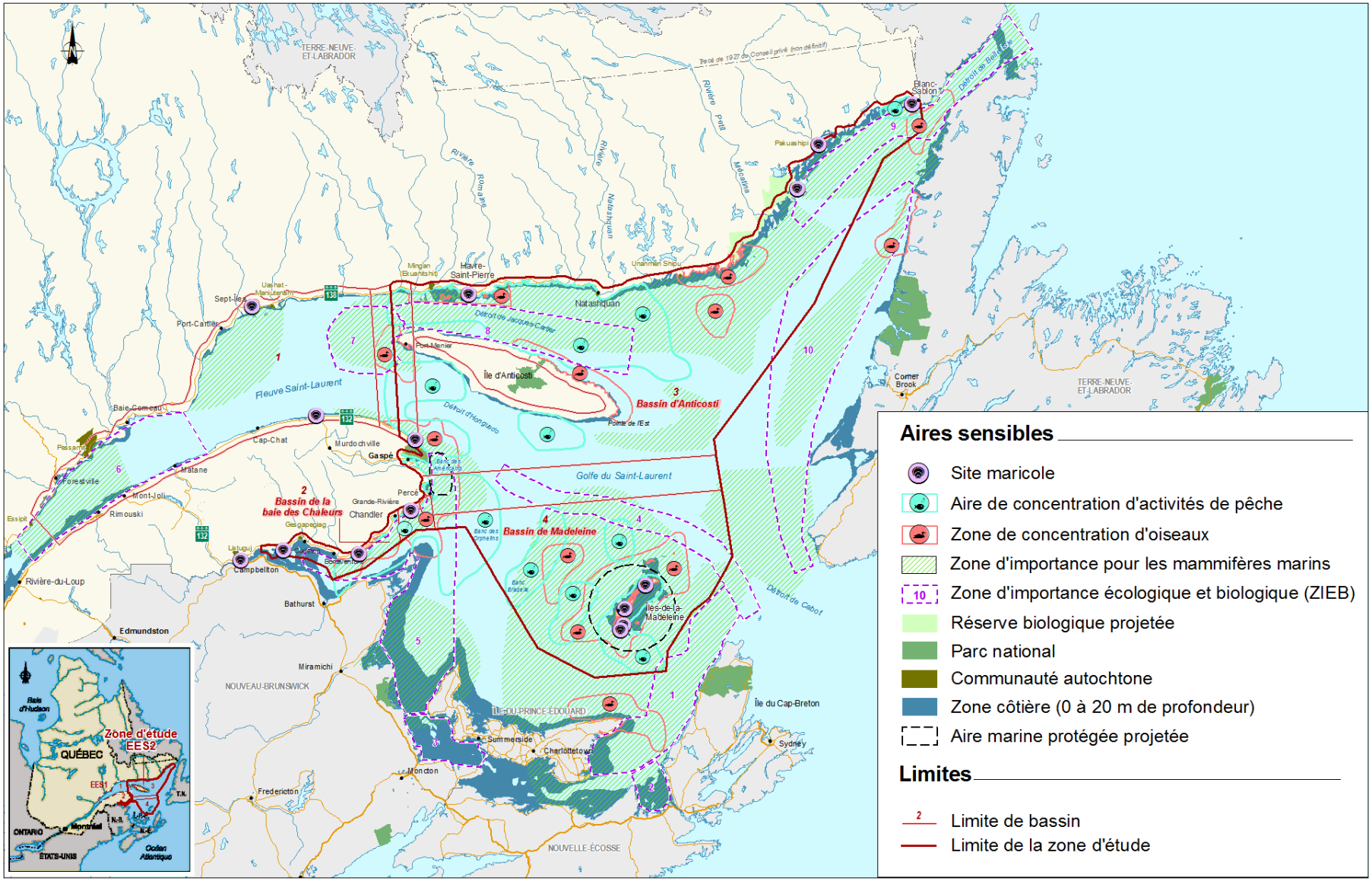

# CONTRAINTES PHYSIQUES ET TECHNIQUES

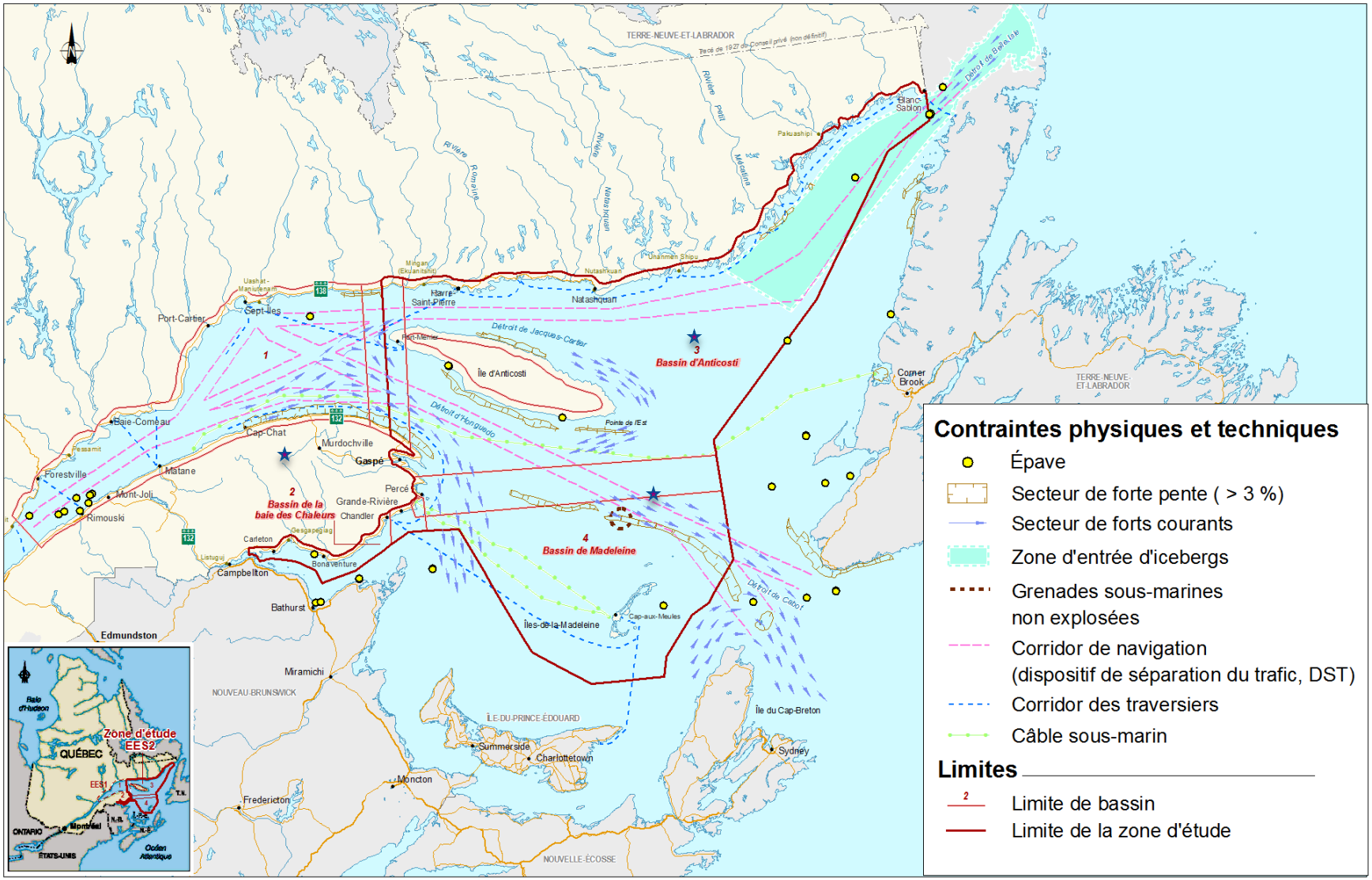

# PARTICULARITÉS À RETENIR DE LA MÉTHODE DE CARACTÉRISATION DU TERRITOIRE

- Limites des aires sensibles et de contraintes = portrait général.
- Tributaire de l'état des connaissances au moment de la collecte des données, du niveau de précision des limites des aires et des composantes sous-jacentes, et aussi de l'échelle de travail.
- Limites appelées à évoluer et à s'ajuster au gré de l'amélioration des connaissances, notamment par les utilisateurs du milieu.
- Amélioration également par les remarques et les préoccupations émises lors des différentes rencontres de consultation.

GENIVAR

# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX - IDENTIFICATION

GENIVAR

# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX - IDENTIFICATION

- **Méthodologie d'identification:**

  - Les aires sensibles et les contraintes de la zone d'étude servent à définir et localiser les enjeux environnementaux et de contraintes qui s'y trouvent.
  - Intégration simple par superposition de type présence/absence d'aires sensibles ou de contraintes (sans pondération).
  - Comme les levés sismiques sont une activité temporaire de courte durée (quelques semaines) et que tous les déversements accidentels majeurs doivent être évités, les enjeux sont identifiés ici uniquement par rapport à la localisation de sites d'exploitation et à leur opération.

GENIVAR

# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

**Niveaux de sensibilité « relative » :**

Faible : présence notée, à un endroit donné, de **0** ou 1 aire sensible (il n'y a aucune zone non sensible dans le Golfe);

Moyen : présence notée, à un endroit donné, de 2 ou 3 aires sensibles;

Fort : présence notée, à un endroit donné, de 4 aires sensibles ou plus.

Faible niveau de sensibilité ≠ faible impact

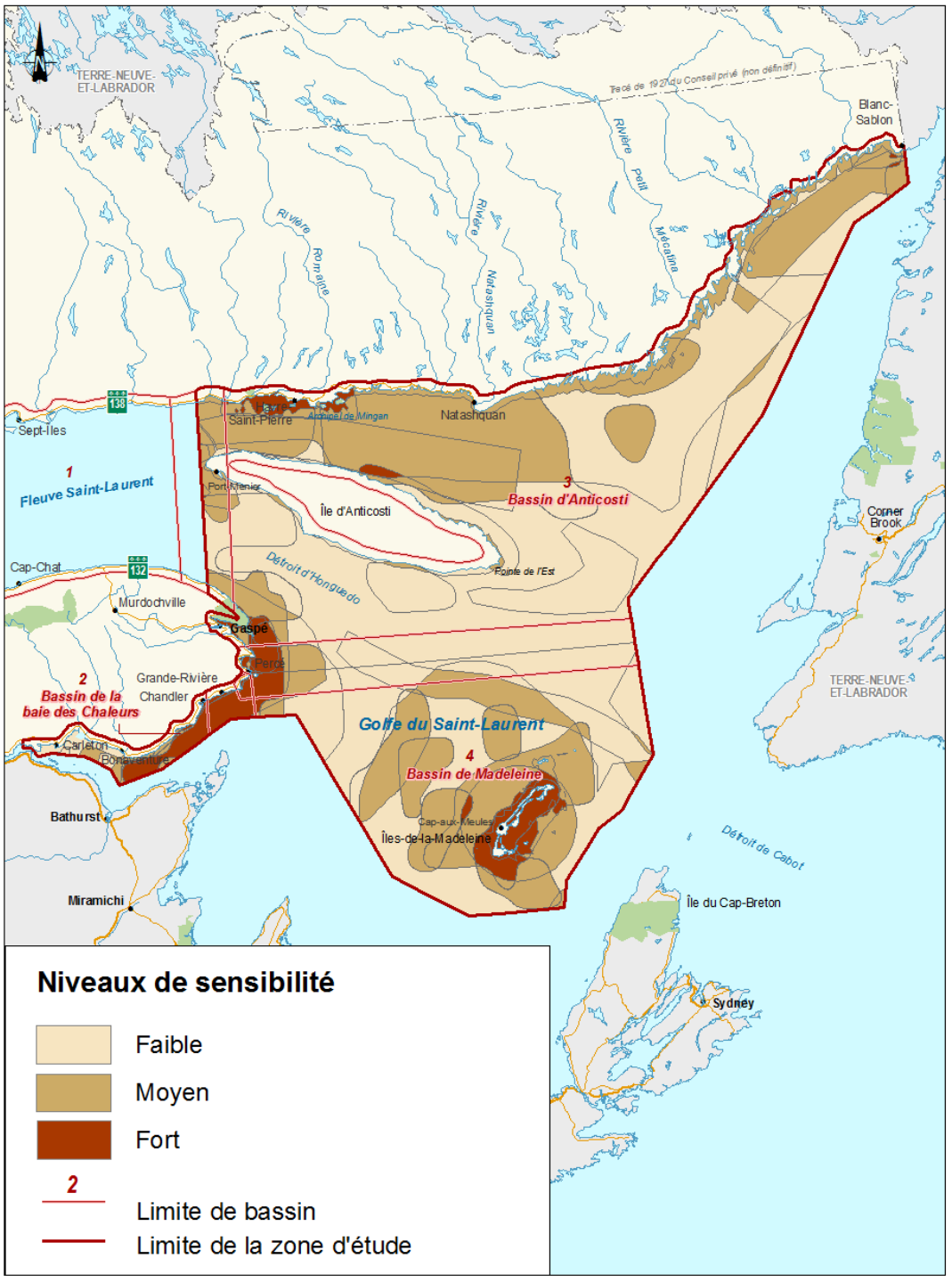

# AJUSTEMENTS NOTÉS EN CONSULTATION

- Surpondération des zones côtières (présence de plusieurs composantes)
  - ex: marais, zones de résurgence (upwelling), aires d'alimentation et d'élevage d'oiseaux coloniaux, échoueries, etc.
- La zone côtière productive présente à plusieurs endroits une profondeur supérieure à 20 m, pouvant atteindre jusqu'à 50 m
- Les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) sont également une superposition de composantes
  - (ex: phytoplancton, zooplancton, méroplancton, invertébrés, poissons, etc.)
- Les zones touristiques d'importance doivent également être considérées
  - ex: sites côtiers d'intérêt, sites d'excursion en mer, couloir de navigation de croisière et de plaisance, etc.
- Les zones de pêche au homard (ex: pointe est d'Anticosti)

GENIVAR

# PARTICULARITÉS À RETENIR DE LA MÉTHODE D'IDENTIFICATION DES ENJEUX

- Quel que soit la quantité de composantes sensibles identifiées sur le territoire (10, 20, 30, etc.) et quel que soit la superficie de l'aire que chacune d'elles occupent, la mise en œuvre d'un outil d'aide à la gestion implique toujours la détermination de niveaux relatifs de sensibilité.

- L'objectif d'un tel outil n'est pas en lui-même de conclure en la pertinence ou non de réaliser l'activité visée par l'EES, mais plutôt de supporter une possible modulation des décisions de gestion du territoire en fonction de ses caractéristiques.

# FINALITÉ DE LA DÉMARCHE D'EES

- Cela nous ramène à l'objectif principal de l'EES qui est, après avoir présenter objectivement à la population concernée les caractéristiques du territoire ainsi que les enjeux, les risques et les effets liés à l'activité visée, de définir le cadre « environnemental » **global** qui semblerait *a priori* le plus acceptable socialement.
- Ce cadre se présente sous la forme de :
  - un bilan sur les connaissances qui en apprécie l'état général et en identifie les lacunes et les besoins de recherche pour les combler.
  - diverses recommandations, notamment au niveau du renforcement du cadre légal existant, de la mise en place de systèmes de gestion environnementale de l'activité visée et, de la bonification des procédures organisationnelles et décisionnelles existantes.
- Il n'est pas du rôle du mandataire de recommander une quelconque décision sur un sujet.

GENIVAR

# FINALITÉ DE LA DÉMARCHE D'EES

**Une fois le rapport déposé, les décisions sont prises par le gouvernement, et par la population québécoise.**

GENIVAR

# RÔLE DES INTERVENANTS DANS LES EES

- Organismes publics ayant besoin d'une EES
  - Gouvernements, ministères, sociétés d'état, CRÉ, MRC, Villes, Communautés autochtones, etc.
  - Tout autre organisme ayant des pouvoirs de gestion territoriale délégués par un palier gouvernemental.

- Mandataires réalisant les EES
  - Consultants spécialisés en évaluation environnementale et possédant les connaissances requises pour le sujet à l'étude.
  - Organismes non gouvernementaux possédant des expertises similaires.
  - Les mandataires doivent être indépendants de l'initiateur.

GENIVAR

# RÔLE DES INTERVENANTS DANS LES EES

- Organismes d'analyse
  - Ministères responsables provinciaux (MDDEP, MRNF, MAMROT, MAPAQ, MCCCF, MSP, MSSS, MTQ, etc.)
  - Ministères responsables fédéraux (ACÉE, MPO, Env. Can., Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Transports Canada, etc.)
  - Organismes gouvernementaux jugés pertinents par les autorités
  - Ces ministères et organismes examinent en détail le contenu des EES et sont ainsi parties prenantes dans la garantie de la qualité de leurs contenus face à la collectivité québécoise
- Organismes de consultation
  - Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement
  - Commission fédérale-provinciale d'examen
  - Office de consultation publique de Montréal
  - CRE, Comités ZIP = ???

GENIVAR